



GUIDON SPORTIF SETOIS

Grand Prix de SAINT CLAIR- DEFERLANTES 8 MAI 2009

1^{ère} manche du Championnat de l'Hérault FSGT

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Le Grand Prix Saint Clair , épreuve régionale organisée par le Guidon Sportif Sétois, se déroulera le Vendredi 8 Mai 2009.

Article 2 : Cette course sera ouverte aux coureurs amateurs licenciés FSGT toutes catégories, juniors et féminines ainsi qu'aux UFOLEP titulaires d'une licence FSGT " à la journée "

Article 3 : Le règlement de la course sera celui de la FSGT s'appliquant aux courses régionales d'amateurs.

Article 4 : Les engagements sont pris par courrier jusqu'au 4 Mai 2009 dernier délai.

Montant de l'engagement : 8 euros,

En cas d'inscription sur place le jour de la course, 10 euros.

Article 5 : La course se divise en deux parties :

- le matin, premier départ à 9 heures 30 d'un contre la montre individuel. Montée de Saint Clair par les Pierres blanches. Le départ est donné avenue du Tennis. Distance à parcourir (+ ou -) 2.400 km.
- l'après midi, course en ligne sur un circuit fermé de 2.500 km à parcourir 30 fois, soit environ 75 kilomètres, départ Place de la Corniche.

Article 6 : Un classement général unique sera établi par catégorie, au total des deux courses. En cas d'égalité la victoire sera accordée au mieux placé du classement contre la montre. Ne seront classés que ceux qui auront pris part aux deux épreuves.

Article 7 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Article 8 : Les dossards seront distribués sur présentation de la licence en cours et après vérification des commissaires, à partir de 8 heures 30.

Article 9 : Des licences "à la journée" pourront être délivrées moyennant paiement (3 euros), mais uniquement au vu d'un certificat médical récent de non contre indication du sport cycliste ou d'une licence en cours d'une autre fédération

Article 10 : Des prix en nature seront distribués, dont un bouquet et une coupe au vainqueur de chaque catégorie.

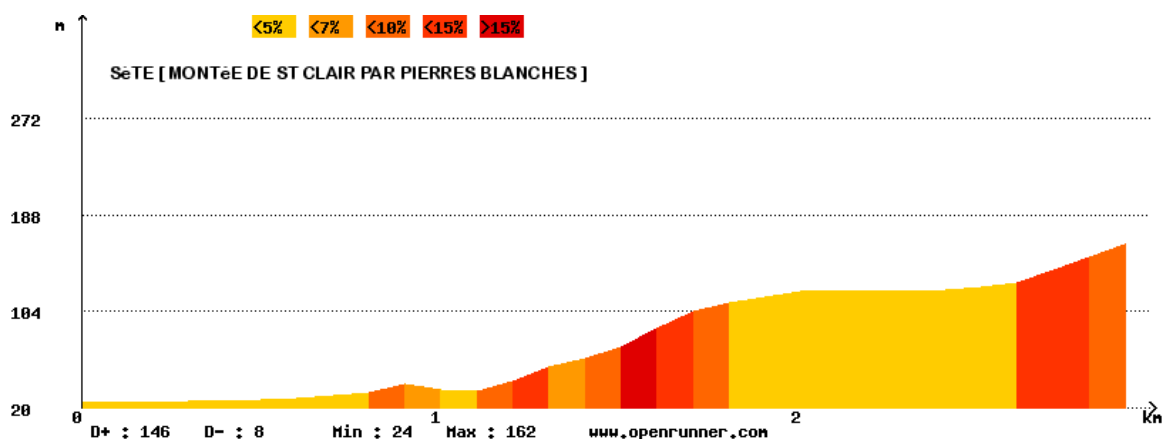
Article 11 : L'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : L'assurance responsabilité civile garantit tous les risques liés à l'organisation. Elle ne garantit pas les dommages subis par les concurrents et provenant de leur propre fait. Les participants, obligatoirement licenciés, sont couverts par leur assurance personnelle. De par leur engagement, ils renoncent à tous recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement occasionné ou subi.

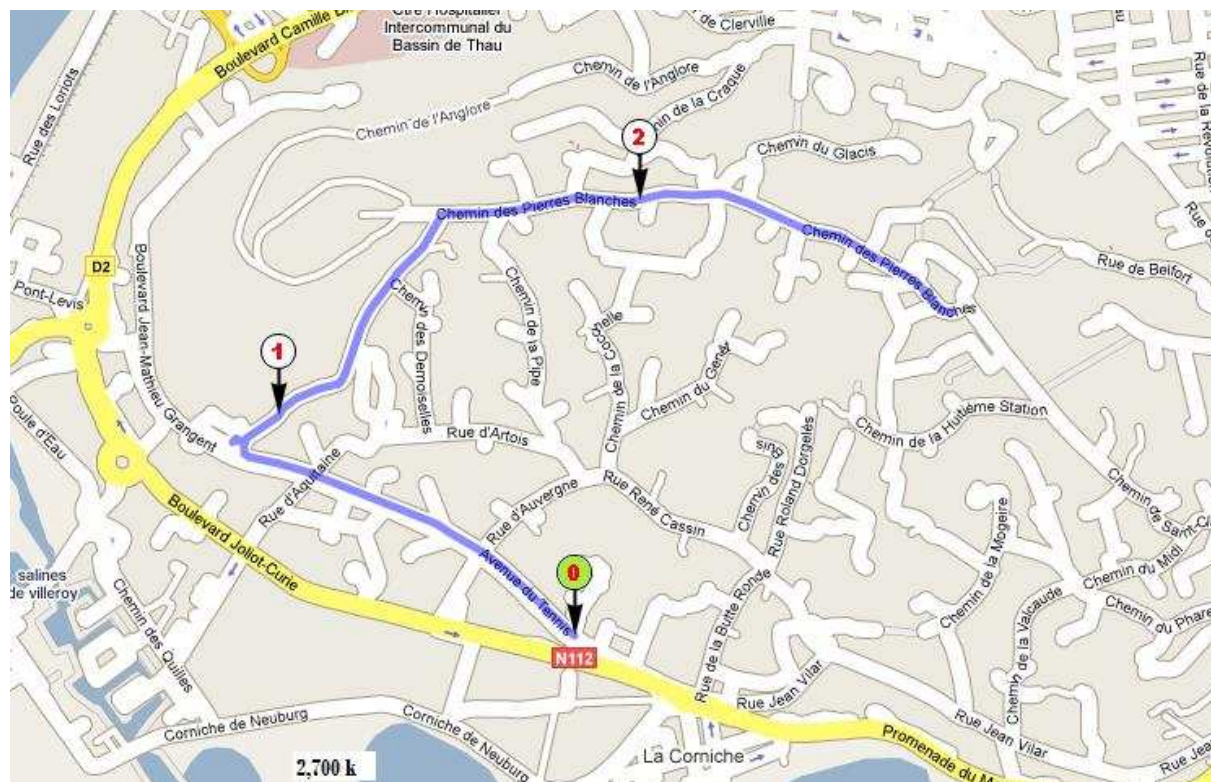
N.B : Il est précisé que cette épreuve comptera au titre de la 1ère manche du championnat de l'Hérault FSGT.



DENIVELE DE LA MONTEE DE SAINT CLAIR PAR LES PIERRES BLANCHES :



TRACE DE LA COURSE CONTRE LA MONTRE :



Course en ligne, La Corniche :

Situation



Circuit :





GUIDON SPORTIF SETOIS



Grand Prix Saint Clair- Déferlantes
8 MAI 2009

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom	Licence	Catégorie	Club	

A retourner à :

Guidon Sportif Sétois
419 Avenue Maréchal Juin
34200 SETE

avant le 4 Mai 2009.

Accompagné du paiement correspondant soit 8 euros par concurrent.
10 euros pour inscription le jour de la course.
Distribution des dossards à partir de 8 heures 30, avenue du Tennis

Renseignements téléphoniques au 06 09 06 10 55

